

Quelle cuve pour récupérer l'eau de pluie ?

Cédric Fontaine développe des solutions pour la gestion de l'eau. Il a mis au point un logiciel libre pour bien dimensionner sa cuve.

Dans son bureau d'études, le Rennais Cédric Fontaine travaille sur la récupération des eaux de pluie et la gestion de l'eau à la parcelle. Il vient de mettre au point un logiciel qui permet de bien dimensionner sa cuve en fonction de la taille de son toit, de la pluviométrie de la région habitée et des usages, (arrosage, toilettes...).

« C'est destiné aux particuliers, mais aussi aux architectes, maîtres d'ouvrage qui construisent des bâtiments tertiaires ou des logements collectifs », explique Cédric Fontaine. Une cuve de 2 000 à 3 000 litres peut couvrir 75 à 80 % de l'eau nécessaire pour les toilettes, le lave-linge et l'arrosage du jardin. Car s'il faut renvoyer le maximum d'eau à la terre, « la première des précautions est de ne pas la pomper dans les nappes phréatiques, de préserver les ressources en eau potable ».

Une question de coût et de qualité

Cédric Fontaine insiste sur la nécessité de ne pas voir trop grand en choisissant sa cuve. « C'est une question de coût d'installation mais aussi de qualité de l'eau. Si la cuve est trop grande, toute l'eau collectée ne sera pas utilisée, elle va stagner et sa qualité va se dégrader. »

Cédric Fontaine aime les métaphores. « Si vous êtes une famille de quatre personnes, vous prenez un logement pour quatre, pas pour douze sous prétexte que chaque année à Noël, vous recevez la famille. Il ne faut pas dimensionner en fonction de l'exceptionnel. Ça peut du coup décourager car être peu rentable par rapport aux inves-



Cédric Fontaine.

PHOTO : OUEST-FRANCE

tissements. »

Récupérer l'eau de pluie peut intéresser l'industrie, les stades de foot, les hypermarchés pour leurs stations de lavage ou le nettoyage de leurs sols, les toilettes publiques, les entreprises de transports pour laver leurs véhicules... « Un bâtiment de bureau qui héberge 200 salariés, ce sont 10 à 12 litres d'eau utilisés par jour et par personne pour les toilettes, soit 2 000 litres d'eau chaque jour. »

La banqueuse, nom du nouveau logiciel, libre, compte à ce jour 300 utilisateurs. « L'idée est qu'il soit utilisé par des milliers de personnes. C'est un outil qui donne un diagnostic en quelques minutes, et c'est juste une indication ! C'est ma contribution au réchauffement climatique. »

Agnès LE MORVAN.

Contact : www.la-banquise.com

Eau. « Des toilettes sèches dans le jardin »

A. G. (Ille-et-Vilaine) ■

« Il y a plus d'une dizaine d'années, peu de pluie tombe au printemps, annonçant une période faible en précipitations. Je décide d'installer des toilettes sèches discrètement dans le jardin. En utilisant du broyat de haie séché, cela constitue un apport de carbone qui neutralise les odeurs (comme la sciure de bois). Le mélange est déposé régulièrement dans le bac à compost. Ainsi, 9 m³ par an d'eau potable sont économisés. Ma conjointe n'étant pas adepte de ces

WC secs, j'ai fait mettre une citerne de 3 m³ remplie d'eau de pluie, une pompe automatique alimente le réservoir de la chasse d'eau dans la maison. Encore 9 m³ d'eau potable économisés. C'est un système simple qui nécessite peu de maintenance, avis aux amateurs. Quand on parle de pénurie d'eau en Bretagne ou ailleurs, ne serait-il pas utile de se demander ce que chacun peut faire. À noter qu'une commune de 5 000 habitants consomme 120 000 litres d'eau potable par jour pour les WC. »

Stockage l'eau de pluie pour pallier les restrictions

La gestion des eaux pluviales sera un des thèmes du Carrefour des gestions locales de l'eau qui débute à Rennes. L'entreprise Rainéa propose des solutions de stockage de cette eau aux particuliers.



Gildas Guilloux est dirigeant de l'entreprise Rainéa.

PHOTO : OUEST-FRANCE

L'initiative

Les pluies de ces dernières semaines ont été utiles. Même si les réserves ne sont pas encore reconstituées, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a levé hier l'état de vigilance sécheresse. Il s'agissait du seul département de Bretagne et même du Grand Ouest encore dans ce cas de figure.

Des cuves enterrées de 3 à 20 000 litres

Ceci a mis en lumière l'importance de la gestion des eaux de pluie qui rechargent les nappes phréatiques. Partout en France, des collectivités multiplient les initiatives pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et pour mieux gérer cette précieuse ressource directement à la parcelle. En clair, permettre que l'eau de pluie soit absorbée ou stockée directement là où elle tombe.

Ce sujet devrait être largement

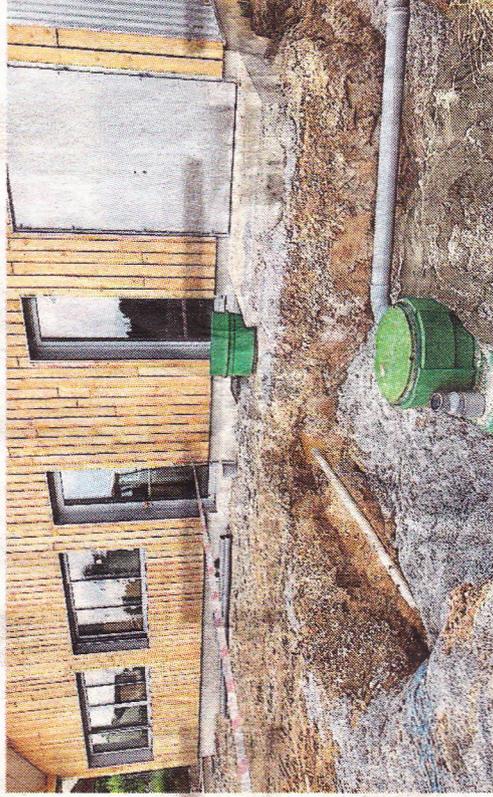
abordé lors du Carrefour des gestions locales de l'eau qui réunit tous les acteurs du secteur près de Rennes les mercredi 25 et jeudi 26 janvier.

L'entreprise Rainéa, dont le siège est à Bruz près de Rennes, offre des solutions d'assainissement (90 % de son activité) aux particuliers mais aussi de gestion des eaux de pluie à la parcelle.

Des solutions d'infiltration mais aussi de stockage temporaire pour éviter de faire saturer les stations d'épuration et donc les inondations en cas de fortes pluies. Toutes les nouvelles constructions de Rennes métropole doivent prendre cette donne en compte. Si la surface plancher est supérieure à 150 m², il est demandé d'installer des ouvrages de « régulation et rétention » qui vont réguler l'écoulement de l'eau. Cela peut être un toit végétal, des drains ou des cuves. Ces dernières, enterrées et connectées aux gouttières, stockent l'eau. Et pourquoi pas utiliser cette eau qui dort ? L'État l'autorise dans certains cas.

De l'eau pour les toilettes ou la machine à laver le linge

La petite entreprise bretonne installe ce type de cuves à double fonction. « En moyenne, ce sont des cuves qui stockent de 3 000 à 6 000 litres mais on peut aller jusqu'à 20 000 litres si cela est adapté aux besoins des clients, indique son dirigeant Gildas Guilloux. C'est rare. L'objectif n'est pas non plus de retenir une eau dont



Rennes métropole a créé un site en ligne, Végét'aux, qui permet de savoir selon son adresse et le type de construction (réhabilitation, extension, surélévation, etc.) et la prise au sol, quel dispositif est à adopter et s'il faut installer une cuve de récupération de l'eau de pluie comme ici.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

La terre a besoin. »

L'État interdit toujours d'utiliser l'eau de pluie pour la boisson, pour la cuisine, le lavage de la vaisselle ou pour la douche. Mais elle peut être utilisée pour arroser, pour nettoyer en extérieur mais aussi, en ajoutant un kit de traitement, pour alimenter les toilettes ou les machines à laver le linge. Là il faut aussi que la maison soit équipée d'un double réseau d'eau. « Pour ce type d'installation, la principale motivation était jusqu'à maintenant d'ordre écologique. Mais avec la dernière sécheresse et avec les différentes mesures de restriction prises par les autorités, beaucoup de clients nous sollicitent prin-

cipelement parce qu'ils ne veulent plus être contraints, limités dans leur usage de l'eau. »

Dans ce contexte, le chef d'entreprise se est en train de développer un réseau de franchises. En 2022, des agences ont ouvert à Quimper, Saint-Malo, Laval, Lorient et près de Nantes. « En avril, nous serons présents dans les Côtes-d'Armor, à Vannes et à Lyon. L'objectif est de couvrir le territoire en 2035. »

Glen RECOURT.

Mercredi 25 et jeudi 26 janvier, le Carrefour des gestions locales de l'eau au Rennes parc-expo de Bruz.